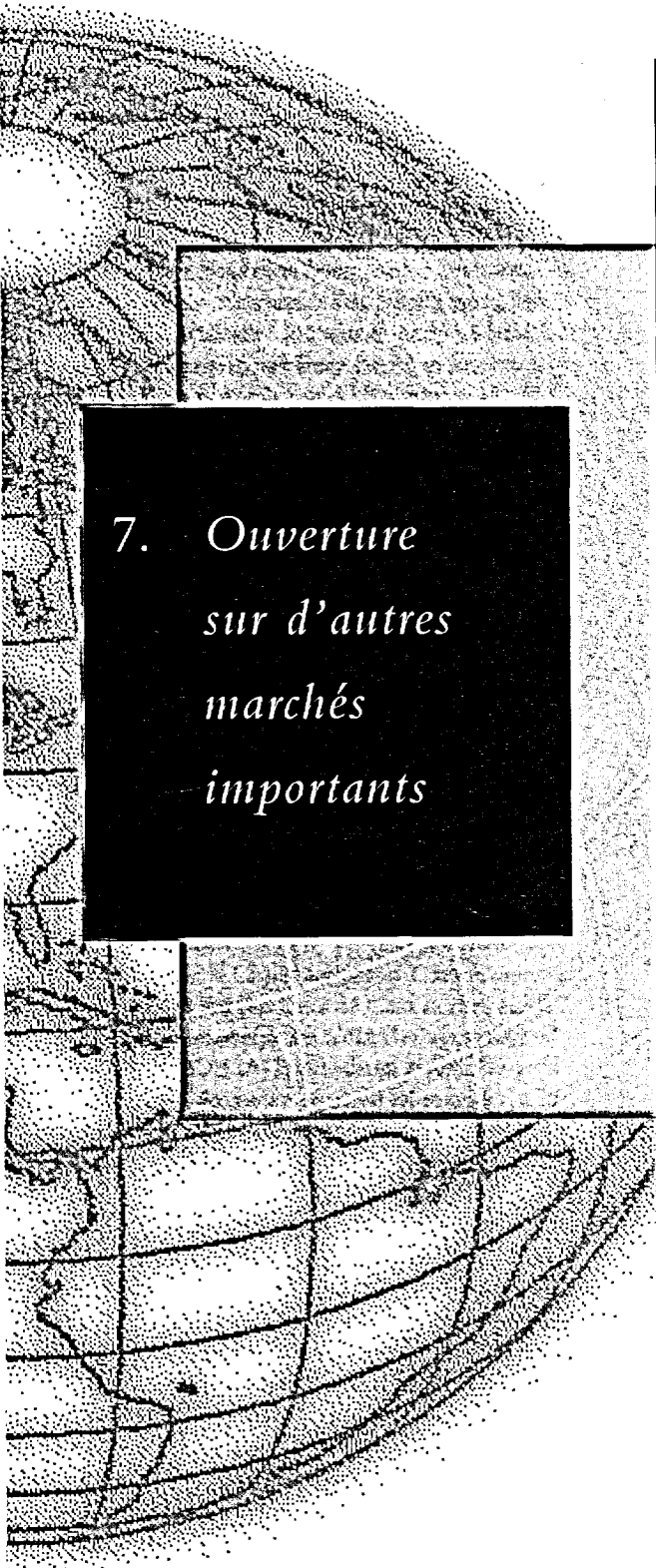




7. Ouverture sur d'autres marchés importants

AUSTRALIE

Aperçu

Les importations australiennes en provenance du Canada étaient de 934 millions de dollars en 1998 (une diminution de 1,5 p. 100), alors que les importations canadiennes en provenance de l'Australie augmentaient de 9,3 p. 100 pour atteindre 1,29 milliards de dollars, ce qui représentait un total bilatéral de 2,23 milliards de dollars. Les ventes canadiennes en Australie continuent d'être axées sur les produits entièrement manufacturés, ce par quoi elles ressemblent davantage aux ventes destinées aux États-Unis qu'à celles qui sont acheminées vers n'importe quel autre marché de la région de l'Asie-Pacifique.

Il y a des affinités naturelles entre le Canada et l'Australie, qui découlent de la similarité des régimes juridiques et réglementaires des deux pays, de leurs structures fédérales comparables et de rapports commerciaux qui remontent à plus de 100 ans. La plupart des échanges commerciaux entre les deux pays se déroulent au taux NPF et comprennent des quantités importantes de produits importés en franchise de droits de douane.

Au 1^{er} juillet 1998, la plupart des taux NPF se situaient à 5 p. 100 ou au-dessous. Cependant, il reste encore certains taux de l'ordre de 25 à 30 p. 100, par exemple sur les automobiles, les textiles, les vêtements et les chaussures. Certaines mesures non tarifaires importantes ont un impact sur l'accès au marché, en particulier les exigences sanitaires et phytosanitaires sévères qui ont été imposées par le Service australien de quarantaine et d'inspection. La plupart des importations de produits de pêche, viandes, animaux vivants, fruits, légumes et produits alimentaires sont confrontées à des mesures de restriction, qui vont de l'approbation antérieure aux retards prolongés en quarantaine (ce qui touche les bovins reproducteurs canadiens pour la production de lait et de viande, et les autruches) jusqu'aux interdictions pures et simples (saumon frais, réfrigéré et congelé). D'autres mesures concernant l'accès au marché des produits et services canadiens comprennent les normes de produits, les pratiques des marchés publics (qui varient selon les secteurs et selon le palier de gouvernement) et les lois concernant les recours commerciaux (l'Australie fait partie des utilisateurs les plus actifs de règles antidumping et de droits compensateurs).